

Compte-rendu du CD du 18 mai 2015

rédigé par Sylvain Doussot

Présents : Dominique Gosset, Romain Thomas, Clémence Le Coeur, Sylvain Doussot, Olivier Raimond, Mireille Morineau, Pietro Mosca, Hadrien Saiag, Jean-Jacques Pelletreau, Olivier Fastre, Christine Lebre, Romain de Mesmay, Emilie Peres, Jean Bordeaux Montrieux

Excusés : Danielle Canceill, Guillaume Blanc, Samuel Ronayette, Thomas Bourdel, Licia Havard, Jacqueline Vaissermann

Règles annulation Cars-couchettes

Les organisations des cars-couchettes de cette saison 2014/2015 ont été marquées par des annulations tardives de participants sans raison apparente. En plus de générer une charge de travail supplémentaire à l'organisateur du car (gestion des groupes, etc.), les annulations tardives, lorsqu'elles se cumulent, mettent en péril le départ du car quand le nombre de participants passe en dessous du seuil de rentabilité de ce mode de transport.

Ainsi, c'est le principe même de l'utilisation des cars-couchettes qui se fragilise encore davantage.

C'est pourquoi le CD a décidé de définir la règle suivante : à partir de la saison 2015/2016, à partir du moment où l'inscription est ferme (payée), un désistement à moins de 2 semaines (14 jours) du départ sans motif valable avec justificatif (maladie et cas de force majeure) donnera lieu à l'encaissement de la totalité de la place.

Afin que cette règle soit connue de l'ensemble des gumistes, un mail pédagogique sera envoyé à l'ensemble des adhérents fin août - début septembre 2015, par le secrétaire, avec le rappel de renouvellement de la cotisation Gums. De plus, cette même règle sera rappelée sur le formulaire d'inscription sur le site internet, ainsi que sur le mail automatique validant la participation au car-couchettes.

Car-couchette multi-activités : Alpinisme - Escalade - vélo - VTT – Randonnées

Le car-couchettes organisé par la commission Escalade les 30 et 31 mai 2015 est maintenu malgré le fait que l'ensemble des places ne soient pas pourvues.

Depuis quelques années, le Gums fait face à des difficultés pour remplir ce type de cars multi-activités de fin de saison. Plusieurs raisons ont été évoquées, dont le calendrier, avec un mois de mai chargé en activités et en week-ends prolongés ainsi que la réservation tardive du car. Pour la saison 2015/2016, le CD demande à la commission Escalade d'organiser ce car plutôt mi-juin, et de se mettre en relation avec Estelle suffisamment tôt pour s'assurer de la disponibilité des compagnies de cars-couchettes. La commission Escalade veillera à appliquer les mêmes règles de fonctionnement interclubs que celles des cars-couchettes ski, c'est-à-dire associer les clubs partenaires à l'élaboration du programme et s'assurer d'un engagement ferme quant au nombre de participants.

Ce car étant propice à de nombreuses activités comme l'alpinisme, l'escalade, le vélo, le VTT ainsi que la randonnée, la communication qui sera mise en place devra en tenir compte auprès des membres du Gums, mais aussi auprès des autres clubs participants.

D'un point de vue assurance, la licence FFCAM est nécessaire pour la pratique de l'alpinisme. Une vérification de la prise en charge des activités vélos et VTT doit être réalisée auprès de la MAIF, l'assurance du Gums, par Romain.

Règle de réduction du tarif pour une première participation à un car-couchettes (50%)

Afin d'encourager la découverte des cars-couchettes, une règle ancienne permet d'obtenir une réduction de 50% sur le coût de la première participation à un car-couchettes. Il

aurait été constaté cette année certains abus volontaires ou involontaires.

Le CD ne remet pas en cause l'existence de cette règle qui est une offre d'appel, mais va demander à l'équipe web de réfléchir à la possibilité de détecter ces abus, et d'évaluer le nombre de membres ayant bénéficié de cette réduction pour un premier car puis participé ensuite à d'autres cars-couchettes.

Lors de la prochaine AG, Thomas, le trésorier cars-couchettes, présentera dans le bilan de l'activité des cars-couchettes, le coût que représente cette subvention prise en charge par le Gums, en distinguant les différents types de paiements.

Un complément d'information sera apporté au manuel destiné à l'organisateur du car-couchettes, afin de préciser que cette règle ne s'applique bien qu'à la toute première participation à un car-couchettes Gums. Par exemple, cette règle ne s'applique pas à un Gumiste ayant adhéré il y a plusieurs années, reprenant une licence et participant de nouveau à un car-couchettes.

Destination Camp d'été 2015

Le CD a validé la proposition de la commission Escalade de prendre pour destination du camp d'été 2015 le massif de l'Argentera, en Italie. Le camping visé est Campeggio Sotto il Faggio, San Giacomo di Entracque. L'accès peut se faire en train ou en voiture. François G. (merci beaucoup à lui) ayant déjà rassemblé beaucoup d'informations sur les lieux, a été sollicité par le CD afin de faire la communication sur Gums-infos. La page internet du site du Gums a été modifiée en fonction par l'équipe web.

La destination du camp d'été de l'année 2016 devra être définie en tenant compte de la pratique de l'activité alpinisme (neige/glace), afin que le plus souvent possible, le camp d'été permette de pratiquer l'ensemble des activités estivales d'un club de montagne.

Message publicitaire sur Gums-infos

Le Gums est régulièrement contacté via son site internet afin de relayer auprès de ses adhérents

un certain nombre de propositions publicitaires extérieures concernant des activités de montagne (payantes). Le CD a décidé que de ne pas les relayer sur Gums-infos.

En revanche, le CD maintient bien sûr la possibilité pour chaque Gumiste de s'exprimer comme il le souhaite sur cette liste de diffusion, et donc de ne pas la modérer.

Demande de contact via le site internet du Gums

Hélène se chargeait jusqu'à maintenant de répondre aux questions posées sur le site internet du Gums via le questionnaire. A partir de maintenant, celles-ci seront envoyés sur l'adresse perma-gums.

Le permanencier répondra aux questions lors de sa permanence le jeudi soir. Un grand merci à Hélène d'avoir jusqu'à maintenant répondu aux demandes. Une modification devra être effectuée sur le manuel du permanencier ainsi qu'une communication auprès des permanenciers.

Gums National :

Le CD approuve la proposition que la présidence et le secrétariat du Gums national soient gérés par le Gums Annecy, et que la trésorerie le soit par le Gums Paris (Thierry du Crest).

Un week-end multi-activités sera organisé cette année afin d'organiser un évènement entre clubs Gums. Nous profiterons de l'occasion pour réaliser l'AG du Gums national. Mireille, en tant qu'interlocutrice privilégiée pour les autres clubs Gums fera une proposition de réponse.

Cotisation club :

Le CD a décidé de maintenir la part de cotisation club pour la saison 2015/2016 à 20 €.

CNDS

Afin d'anticiper la demande de dossier de subvention CNDS par la Mairie de Paris, le CD demande à chaque commission (Ski / Escalade / Randonnée) de définir un projet pour le prochain dossier de demande de subvention. Sylvain communiquera aux interlocuteurs

désignés le cadre détaillé de cette subvention et pourra aider à le compléter dans le formulaire correspondant. De plus, l'aide reçue l'année dernière doit apparaître dans le bilan des activités de la saison 2014/2015.

Boîte aux lettres

Suite aux vols de courrier dans la boîte aux lettres du Gums, ainsi qu'aux tentatives de fraude qui en ont suivi, Olivier Fastré a réfléchi à un moyen simple de réduire la taille de l'ouverture actuelle de la boîte aux lettres. C'est fait et installé, il n'y a normalement plus moyen d'introduire une main de taille normale dans la fente de la B.A.L.

L'autre possibilité serait d'installer une boîte aux lettres, sécurisée et homologuée par La Poste, dans le hall. Le Gums a eu l'autorisation de l'AG de copropriété d'installer une telle boîte aux lettres. Si le Gums venait à prendre la décision d'installer une telle boîte, celle-ci devrait être installée par le syndic, pour des raisons d'assurance.

Bibliothèque Gums

Le CD valide l'achat de topos, de cartes et de guides à hauteur de 200 € pour chacune des commissions suivantes : Escalade et Ski de randonnées ainsi que 100 € pour la commission Randonnées pédestres. Le justificatif d'achats sera ensuite à remettre à la Trésorière pour obtenir son remboursement.

Emilie se charge de :

- contacter les responsables des commissions pour lister les ouvrages à acheter
- voir avec Céline la manière d'intégrer ces nouveaux ouvrages sur le site internet et dans la perma.

De manière à embellir la bibliothèque, le CD rappelle que le Gums peut rembourser l'achat de topos utilisés en dehors des sorties organisées dans le cadre du Gums. Un rappel sera fait sur Gums-infos.

Randonnées pédestres sportives

Romain va recontacter Julien afin de structurer les propositions et activités randonnées pédestres sportives.

Mountain Wilderness

Afin de faire connaître auprès des Gumistes l'association nationale de protection de la montagne Mountain Wilderness, Guillaume fera une rapide présentation lors de la prochaine AG du GUMS.

Prochaine Assemblée Générale

La date de la prochaine AG est fixée au mercredi 18 novembre 2015. Clémence se charge de faire la réservation de la grande salle auprès de la Maison Des Associations.

Vie du club

Naissances



*Bienvenue à Colin Ronayette qui est né le 15 avril 2015.
Félicitations à ses heureux parents Céline et Samuel.*

*Bienvenue à Sandro Mosca qui est né le 26 mai 2015.
Félicitations à ses heureux parents Adelaide et Pietro.*

Remerciements

Joëlle Durin et ses enfants vous remercient pour tous les témoignages d'amitié et de sympathie reçus lors du décès de Michel; ils nous ont touchés et aidés dans ce triste moment.

Joëlle Durin